



L'enveloppe pédagogique et le taux d'encadrement doivent être élargis.

Alors que l'Etat, en 2013, a fait plus de 800 millions de bénéfice, l'école, face à ses défis toujours grandissants, se trouve confinée dans ses ressources actuelles.

Intégration, suivi des élèves en difficulté, mesures d'appuis, effectifs, organisation de la VG et maîtrise de classe, ...

« Faire plus avec moins » en 7-8 H... « faire plus avec pareil » au primaire et en VG...: Ce n'est ni possible ni acceptable. Il est temps de donner de l'air !

Forte, fort de ses constats, je, soussigné-e, demande au Conseil d'Etat, dans le cadre de l'élaboration des budgets à venir :

- de revoir les enveloppes respectives du primaire et du secondaire à la hausse,*
- de doter suffisamment l'enveloppe à venir destinée à l'accueil des enfants porteurs de handicaps.*

NOM	Prénom	Signature

**Pétition à renvoyer jusqu'au 16 mai 2014 à:
SPV, Chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne**



Oui, nous aurons de nombreux défis à relever ces prochaines années. Avec vous, pour vous et pour les élèves de notre canton. Elu ce 4 juin, vous avez accepté que je devienne votre représentant – fonction que je me réjouis d’honorer avec un élan d’humilité – durant quatre ans emplis d’évènements qui forgeront davantage l’image de la Société pédagogique vaudoise.

Gregory Durand

► D’importantes étapes pour l’école vaudoise et pour la vie interne de la SPV constitueront un challenge que nous affronterons avec vous. Nous sommes prêts, car nous sommes de ceux qui acceptent de prendre leurs responsabilités; de ceux qui pensent que relever des défis, c’est aussi prendre des risques; de ceux qui n’hésitent pas à dialoguer et à négocier avec l’employeur; de ceux qui osent parfois dire oui, alors que la facilité enjoint à dire non; ou encore de ceux qui savent écouter leurs membres dans une organisation qualifiée par certain-e-s de «bourgeoise».

De nombreux défis à relever avec vous...

Oui, il y aura des défis à la pelle. Bien évidemment le prolongement de la mise en œuvre de la LEO sera dans les esprits des salles des maîtres et des bureaux aux Allinges. Après les difficultés rencontrées pour la 9VG, l’affaire pourrait encore se corser avec la 10VG. Autant se mettre tout de suite à l’ouvrage et affiner le tir pour que la mise en place de la 11VG puisse se faire dans un climat serein. La maîtrise de classe au cycle 3 sera également un bouillonnant sujet, car il faudra définir – voire redéfinir – une conception de cette activité ô combien honorable et si cantonnée depuis peu ou prou une centaine d’années.

L’instauration de la loi sur la pédagogie spécialisée, les introductions de l’allemand et de l’anglais au cycle 2, l’établissement d’une 33e période prévue dans le programme de législation 2012-2017

du Conseil d’Etat ou encore la mise en œuvre de l’accueil du parascolaire (en regard à l’article 63a de la Constitution vaudoise) devront également être examinés de près.

Il en va de même des enjeux liés aux statuts des enseignants. La SPV devra traiter avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture une potentielle Loi sur le personnel enseignant pour que cette dernière prenne forme avant la prochaine révision de la Loi scolaire vaudoise.

La vie interne de la SPV n’échappe également pas aux défis. Elle aura la tâche de s’organiser à l’image de la structure imposée par le concordat HarmoS avec une nouvelle constitution d’associations pour les cycles 2 et 3 et devra, par ailleurs, s’approcher davantage des enseignants dans les établissements scolaires afin de développer un dialogue entre le terrain et le Comité cantonal.

Parler de l’école, de son fonctionnement ainsi que de la vie de la Société pédagogique vaudoise ne peut se faire sans prendre en compte les élèves. A ce titre, ces derniers sont également au centre des préoccupations, la SPV étant persuadée que son conséquent travail et celui de ses membres est *in fine* pour les écoliers vaudois.

Ainsi, la vie de la Société pédagogique vaudoise ne sera pas un long fleuve tranquille durant ces prochaines années. Elle devra tenir le lac pour que le bateau ne bouge pas trop, et tâchera de poursuivre son voyage malgré les difficultés annoncées, sous peine d’être condamnée à un surplace stérile.

Lors de son AD du 4 juin 2014, la SPV n’a pas tourné une page. Elle a validé un renouveau continu accompagné d’un autre style présidentiel. Ses objectifs restent intacts: veiller au progrès, à la promotion et à l’orientation pédagogique de l’école vaudoise en participant à son organisation; défendre les intérêts du corps enseignant vaudois et lutter pour l’amélioration de la condition matérielle, sociale et juridique de ses membres. En clair, la Société pédagogique vaudoise continuera de se battre pour vous, avec vous.



Pour la deuxième fois, l'école vaudoise vivra une rentrée sous le signe de l'introduction progressive de la Loi sur l'enseignement obligatoire. La SPV souhaite que cette année se déroule sans anicroches et au-delà des problèmes technico-informatiques, administratifs ou organisationnels pour que la pédagogie puisse à nouveau reprendre la place qui est la sienne: le cœur de notre métier.

Gregory Durand

► Lors de la première année de la mise en place de la LEO, la question du secondaire a été à plusieurs reprises au centre des discussions. Toutefois, l'enseignement des cycles primaires a également connu des changements conséquents avec la nouvelle loi, mais dont on ne connaît peu ou pas les conséquences. Qu'en est-il notamment de l'introduction de l'école obligatoire pour tous les enfants de 4 ans, du passage à 28 périodes pour les enseignant-e-s de 1P-2P, de la nouvelle période de décharge pour une maîtrise de classe – enfin reconnue –, pour le professionnel enseignant aux cycles primaires, quelle primarisation pour les degrés 7P-8P?... Lors de ce prochain semestre, il sera intéressant de prendre du temps pour analyser ces modifications dans la réalité du quotidien.

LEO: An II

Le secondaire a connu, quant à lui, des difficultés avérées. Il y a tout d'abord la question organisationnelle avec la confection des horaires et spécifiquement de l'alignement des heures options de compétences orientées métiers (OCOM) et celles d'options spécifiques (OS) en 9e année. La SPV a conscience des barrières à lever pour satisfaire tout le monde, tant les paramètres à prendre en compte sont nombreux.



La SPV a remis sa pétition le 12 juin dernier au Chancelier de l'Etat de Vaud.

Pour cet élément, lors de la campagne de la LEO, le président d'alors de l'Association des directeurs des établissements scolaires officiels vaudois avait affirmé via un courrier des lecteurs que c'était possible: «Cela représente une bien plus grande complexité, parfaitement maîtrisée lors de la confection de l'horaire d'enseignement chaque année. Tout système nouveau nécessite une réflexion approfondie et un soin particulier ayant une mise en place efficace; c'est précisément le rôle des conseils de direction des établissements que nous assumerons pleinement, en cas d'adoption de la LEO par le peuple.»¹ Espérons que les années à venir lui donneront raison.

Reste notamment le problème de la maîtrise de classe en Voie générale. Le Comité cantonal de la SPV n'a pas tardé à réagir et avait interpellé dès l'automne dernier le Département, ce qui avait conduit à la constitution d'un groupe de travail entre Direction pédagogique de la DGEO, associations professionnelles et représentants des directions d'établissement. Des pistes pour la maîtrise de classe et l'AMP ont alors été proposées.

Il reste toutefois encore beaucoup à élaborer pour que la LEO ne subisse pas le même sort qu'EVM. La SPV étudiera des propositions de simplification – tout en gardant l'esprit de la loi – des textes normatifs relatifs à la LEO. Par exemple, la pétition nantie de 2307 signatures, remise au Chancelier de l'Etat de Vaud au mois de juin, demandant un élargissement de l'enveloppe pédagogique, propose une amélioration des conditions d'enseignement tant au primaire qu'au secondaire. D'autres suggestions pourraient voir le jour.

Ainsi, pour que la SPV puisse être une force de propositions dans l'enseignement au niveau secondaire, une nouvelle association – l'Association vaudoise des enseignants du secondaire I (AVES) – va se constituer le 24 septembre prochain à Lausanne (Aula du Collège de Villamont). Cette assemblée permettra de réunir les membres issus de l'ancienne association «5-9», de constituer un comité et de donner quelques pistes de réflexion à ce dernier. Le Comité cantonal de la SPV se réjouit d'ores et déjà de travailler avec celui-ci. ●

¹Blaise Richard, «Pratiqué en d'autres cantons, il donne satisfaction». Courrier des lecteurs, 24 heures, 25 août 2011.



Alors que vous venez de vivre un mois de cette nouvelle année scolaire, le Comité cantonal de la SPV souhaite vous entendre sur votre métier. Est-il vraiment utile de rappeler que le discours officiel et départemental entendu à la rentrée ne correspond pas à ce que les collègues vivent au quotidien? Décalage il y a, c'est certain! Alors, venez prendre la parole sur enquete-profs.ch

Gregory Durand

► La magie de la communication a opéré lors de la conférence de presse de rentrée du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Le mardi 12 août 2014, Anne-Catherine Lyon a exposé à un parterre de journalistes statistiques et dossiers chers à notre école. L'opération marketing a fonctionné, puisque les journaux ont relayé que la rentrée scolaire vaudoise serait sereine et axée sous le signe de l'apprentissage des langues. Le communiqué de presse officiel était d'ailleurs intitulé «Les langues, un passeport pour l'avenir».

Tout va très bien dans le meilleur des mondes!

Alors que le débat sur l'apprentissage des langues fait rage tant au niveau pédagogique que politique, l'école vaudoise, si on en croit les journaux, apparaît comme pionnière dans le domaine de l'apprentissage des langues à l'école obligatoire et postobligatoire. Vraiment? Anne-Catherine Lyon, également présidente de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), s'est-elle sentie contrainte de mettre en avant les langues pour contrer les décisions alémaniques remettant en cause l'enseignement du français au primaire? Si la cheffe du Département a montré sa parfaite maîtrise de la méthode Coué, ce qui lui est difficilement reprochable, les enjeux de cette rentrée sont majeurs, tant pour le primaire que pour le secondaire.

La SPV a dénoncé dans un communiqué de presse de rentrée que, malgré les nombreux chiffres et projets présentés, peu d'informations rendent compte des problématiques vécues sur le terrain: notamment la difficulté relative à l'organisation du secondaire I, le besoin de renforcement de la maîtrise de classe dans ce secteur, les enjeux éducatifs, l'évaluation de l'allemand en 5-6 ou encore l'enseignement de l'anglais en VG (Voie générale). Eh oui, les directions peuvent effectivement dédoubler une heure afin de développer les compétences orales en anglais – ce qui est bien sûr très intéressant pédagogiquement – mais comment faire lorsque les établissements ne disposent pas de ressources supplémentaires pour appliquer cette proposition? Est-ce que tous les établissements ont les moyens de la faire? Y aurait-il alors une iniquité entre ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent le faire?

Seul un article¹ du quotidien *Le Temps* présentait des difficultés réelles d'enseignants vaudois du terrain lors de la rentrée. Les collègues interviewés sous pseudonyme dénoncent, entre autres, tout comme la SPV, la lourdeur administrative de la profession. A la lecture de cet article, les critiques faites à l'encontre de la LEO tranchent avec l'optimisme des autorités scolaires vaudoises.

Alors, que faire? Il est donc temps de redonner la parole aux enseignants. C'est l'objectif de la Société pédagogique vaudoise avec son nouveau questionnaire². Si la voix des enseignants est très présente lors des débats du Comité cantonal de la SPV, celui-ci a décidé de se donner les moyens de mener une enquête sur le vécu professionnel des enseignants et sur l'évolution de la profession. C'est une occasion unique de vous faire entendre. Alors, n'hésitez plus et rendez-vous sur enquete-profs.ch

Remettre la parole de l'enseignant au centre du débat scolaire, tel est l'objectif que la SPV s'est donné.

1 M. Danesi (2014). L'attente vertigineuse de la rentrée. *Le Temps* du 25 août 2014.

2 Téléchargeable sur le site www.spv-vd.ch

Lausanne, le 19 août 2014

Investir dans l'école : un passeport pour l'avenir

Pour la deuxième fois, l'école vaudoise vivra une rentrée sous le signe de l'introduction progressive de la loi sur l'enseignement obligatoire. La Société pédagogique vaudoise souhaite que cette année se déroule sans anicroches et qu'au-delà des problèmes technico-informatiques, administratifs ou organisationnels, l'école puisse répondre à sa mission première.

La SPV a pris connaissance des repères statistiques et des principaux projets issus de la conférence de presse de rentrée du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et désire mettre en exergue certains éléments.

La SPV prend acte de la nouvelle répartition des élèves orientés en fin de 8P. Cette dernière est peu ou prou la même que l'année précédente avec un léger recul du nombre d'élèves en Voie pré-gymnasiale certainement dû au nouveau seuil d'accès de 20 points (auparavant 19 points).

En ce qui concerne la répartition des futurs élèves de 9^{ème} année Voie générale entre les niveaux 1 et 2, la SPV s'interroge sur l'influence des épreuves cantonales de référence dans la nouvelle distribution : retour d'un véritable examen d'accès au secondaire ?

De plus, la SPV se réjouit de la perméabilité existante entre la Voie générale et la Voie pré-gymnasiale.

Malgré les nombreux chiffres et les projets présentés, peu d'informations rendent compte des problématiques vécues sur le terrain : notamment la difficulté relative à l'organisation du secondaire 1, le besoin de renforcement de la maîtrise de classe dans ce secteur ou encore l'enseignement de l'anglais en VG. Le Comité cantonal empoignera ces thématiques lors de prochaines rencontres avec le Département.

La SPV poursuivra son action avec les autres associations professionnelles et le DFJC dans le groupe de travail « mise en œuvre de la LEO », constitué à la demande de la Société pédagogique vaudoise. De plus, afin d'être encore plus présente au niveau secondaire, une nouvelle association de la SPV regroupant des enseignants du secondaire 1 se constituera le 24 septembre prochain.

Attendant toujours une réponse du Conseil d'Etat suite au dépôt d'une pétition – nantie de 2'307 signatures – remise en juin demandant un élargissement de l'enveloppe pédagogique, la SPV milite pour le renforcement des investissements dans la formation, garant de la prospérité économique de ce canton.

Pour finir, la SPV souhaite que le DFJC n'oublie pas le secteur de l'enseignement primaire, étrangement absent de la communication départementale de ce matin alors qu'il représente près de 60'000 élèves et 4'000 enseignant-e-s à plein temps. Comme pour les autres secteurs de l'école, la SPV milite pour une limitation de la charge administrative au profit du temps consacré aux élèves.

Le Comité cantonal de la SPV

Contact : Gregory Durand, Président SPV, 079 797 70 13

Le mercredi matin d'école, ça y est

Mercredi 20 août 2014

Rachad Armanios [1]



GENÈVE L'École promet l'introduction «sereine» d'une demi-journée supplémentaire pour les 8-12 ans. Globalement, la rentrée, lundi, se fera dans des conditions similaires que l'an passé.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Rachad Armanios

«La rentrée se fera dans de bonnes conditions!», s'est félicitée, hier, la cheffe de l'Instruction publique (DIP) Anne Emery-Torracinta. Alors que 71 891 élèves reprendront le chemin de l'école lundi prochain, la magistrate socialiste entamera, elle, sa première rentrée en tant que responsable de la Formation. Avec une nouveauté de taille pour les quelque 16 500 élèves de 5-8P (8-12 ans): l'ajout d'une demi-journée d'école, le mercredi matin. Un changement qui s'effectuera de manière «sereine», affirme la conseillère d'Etat.

«Pas de péjoration»

«Les conditions seront similaires à celles de la rentrée précédente, grâce à l'augmentation de postes pour laquelle j'ai bataillé afin de faire face à l'accroissement démographique des élèves.» Six postes d'éducateurs supplémentaires sont même créés (dont cinq au primaire). «Ce n'est pas Byzance, mais l'école reste de qualité.» Une qualité que la magistrate promet de défendre: «Les futures mesures d'économie ne seront pas linéaires et ne prêteront pas les conditions d'enseignement.»

Mercredi matin

«La» nouveauté, c'est le mercredi matin, plébiscité par 65% des Genevois en 2012. L'allongement de la semaine des élèves répond aux exigences de l'harmonisation scolaire fédérale. En particulier l'introduction de l'anglais dès la 7P – 400 enseignants ont été formés pour l'enseigner – et un renforcement du français et de l'allemand. Les postes supplémentaires promis ont bien été alloués. Les horaires des enseignants – désormais dissociés de ceux des élèves – collent au mieux aux vœux des professionnels et évitent les «horaires à trou», affirme la secrétaire générale Marianne Frischknecht. Enfin, l'Etat a accru l'utilisation de ses bâtiments (du Cycle et du postobligatoire) pour les cours extrascolaires. Le mercredi matin ne devrait pas prêter les associations culturelles et sportives, avance le DIP, en attendant de tirer un bilan avec les communes.

Durcissements au collège

Mme Emery-Torracinta a rappelé sa volonté d'améliorer l'orientation des élèves afin d'éviter les échecs scolaires. Chaque année, 1000 jeunes quittent le postobligatoire sans certification. Le règlement au collège a été durci (nos éditions des 20 juin et 12 août), avec la volonté, en parallèle, d'augmenter le nombre de places d'apprentissages en entreprises. Un plan sera prochainement présenté.

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans

Un premier pas pour éviter les décrochages scolaires et concrétiser la formation obligatoire jusqu'à 18 ans consiste en l'ouverture, à la rentrée, de l'Espace Lullin, à côté du collège Rousseau. Une équipe pluridisciplinaire accueillera 23 jeunes pour quelques semaines, ou mois, afin de les aider à rebondir individuellement. Elle pourra aussi intervenir directement dans les écoles. L'objectif est d'aider 200 jeunes cette année, puis davantage.

Ecole inclusive

Un plan et un calendrier pour l'école inclusive (intégration des élèves à besoins spéciaux dans l'école ordinaire) seront bientôt présentés. En attendant, le DIP annonce que les 14 assistants à l'intégration scolaire, actuellement en emploi de solidarité, seront fonctionnarisés dès janvier. Leur nombre n'a pu être accru, faute de moyens. Une directive a par ailleurs été édictée pour donner droit à des aménagements en faveur des élèves autistes. Enfin, une classe intégrée est ouverte au Cycle de Cayla.

«Pas lieu de se féliciter»

Sereins aussi, les enseignants? «Le DIP tente de rassurer en disant que tout va bien, critique Olivier Baud, président de la commission du personnel de l'Office médico-pédagogique. Mais il faudra éprouver cette rentrée, compliquée. En particulier en raison du mercredi matin, qui détériorera les conditions de travail. Par ailleurs, au primaire par exemple, il n'y a pas lieu de se féliciter d'un taux d'encadrement toujours aussi mauvais que l'an passé.» Reste que les syndicats s'inquiètent surtout des économies à venir et de la rentrée 2015. |

La rentrée 2014, c'est:

> 71 891 élèves: 32 923 en primaire (240 de plus que l'an passé); 13 243 au Cycle (+145); 23 939 au postobligatoire (+174); 1786 en spécialisé (+11).
> 786 enseignants, soit 5703 équivalents plein temps (+231, dont 151 pour le mercredi matin).
> Budget du DIP: 2 milliards de francs (30% du budget de l'Etat), dont 1,7 pour la formation.
> 1 million de m2 de bâtiments: 73 établissements primaires (-5), regroupant 168 écoles; 20 établissements du Cycle; 51 institutions de l'enseignement spécialisé.

La LEO entame sa deuxième rentrée dans la sérénité

VAUD • *Même s'il reste quelques ombres au tableau, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a permis de décroisser l'école et de faciliter les réorientations.*

Les inquiétudes de l'année dernière ont fait place à plus de sérénité et un certain soulagement. Un an après l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui a fait disparaître la voie secondaire à option au profit d'une voie générale (VG) modulable, le bilan est plutôt positif.

«Nous ne sommes plus dans un système cloisonné, et grâce à toutes les possibilités qui s'offrent aux élèves, les familles sont moins stressées», s'est réjouie la conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon lors de sa traditionnelle conférence de presse de la rentrée. Lundi prochain, 88 753 élèves vaudois (0,9% de plus qu'en 2013) reprendront le chemin de l'école. Au niveau secondaire, 41,9% des élèves suivront la voie pré gymnasiale (VP) contre 44,3% l'année dernière.

La nouvelle loi permet aux élèves de VG de passer à la voie supérieure sans redoublement, en cours ou en fin d'année scolaire. Deux pour cent des élèves ont été réorientés de cette manière. «Ce n'est pas énorme, mais cela montre que la perméabilité existe bel et bien», note Barbara de Kerkove, présidente de l'Association des parents d'élèves (APE), tout en remarquant des disparités entre les établissements. Le constat est partagé par les syndicats. «Le fait que certains y arrivent très bien montre que ce n'est pas impossible à réaliser», fait part Gilles Pierrehumbert, président de la Société vaudoise des maîtres secondaires (SVMS). Les élèves de VG ont également profité de la possibilité de suivre des options spécifiques (italien, économie et droit, mathématiques et physique, latin) auparavant réservées à la voie supérieure. Onze pourcent d'entre eux ont choisi cette voie. Celle-ci sera néanmoins restreinte en dixième année Harnos, les établissements n'ayant pas l'obligation d'aligner leurs horaires.

Pour la voie générale, la LEO prévoit deux niveaux en math, en français et en allemand. La proportion d'élèves orientés dans le niveau supérieur a diminué par rapport à l'année dernière. Pour Anne-Catherine Lyon, il est encore trop tôt pour en donner une explication. Les syndicats constatent plusieurs problèmes d'organisation liés à la nouvelle voie générale. L'enseignement à deux niveaux, qui représente plus de la moitié du temps scolaires, est lourd à gérer pour les élèves en difficulté. De leur côté, les enseignants des branches à un seul niveau – dont l'anglais, l'histoire et la géographie – doivent gérer des classes très hétérogènes. «Le système est en phase de perfectionnement, nous faisons des ajustements au fur et à mesure», défend Anne-Catherine Lyon. Les classes d'anglais seront notamment dédoublées et les enseignants bénéficieront d'une heure supplémentaire pour la maîtrise de classe rendue plus difficile avec leur éclatement en plusieurs niveaux.

Pour la Société pédagogique vaudoise (SPV), cela ne suffit pas. Le syndicat a déposé en juin une pétition au Conseil d'Etat demandant un élargissement de l'enveloppe pédagogique. Anne-Catherine Lyon rappelle pour sa part que Vaud est bien loti par rapport aux autres cantons.

Son département a décidé «d'investir dans les langues». Dès la rentrée, un projet pilote de maturité bilingue français-anglais profitera à vingt-quatre gymnasiens. Des possibilités seront également offertes aux apprentis d'effectuer des stages dans des entreprises en régions germanophone et anglophone.

Du côté du postobligatoire, plus de 12 000 gymnasiens seront sur les bancs de l'école lundi prochain. Mais si plus de 6800 contrats d'apprentissage ont été signés (5,6% de hausse par rapport à 2013), plus de 1200 jeunes sont encore en recherche d'une place, estime le département de la formation. Quant aux entreprises, elles sont 350 à proposer un poste à ce jour, principalement dans la vente et le bâtiment. |

[Genève](#) [2] [Vaud](#) [3] [Rachad Armanios](#) [4] [rentrée scolaire](#) [5]
Vous devez être [abonné](#) [6] pour poster des commentaires

Bilan semestriel du Comité cantonal SPV

Voilà maintenant près de six mois qu'un Comité cantonal SPV remanié est en place avec un nouveau président – Gregory Durand – et deux nouveaux membres – Bernard Grandjean et David Jeanquartier. Dès le début, et cela même dès l'élection du président lors de l'AD du mois de juin, il avait été annoncé que ce nouveau comité n'allait pas révolutionner la politique de la SPV, riche de 158 ans d'expérience. L'objectif était pour ce Comité cantonal de valider sa ligne directrice accompagnée d'un autre style présidentiel. Ses objectifs sont restés intacts.

Le Comité a pris ses responsabilités lorsque la situation l'exigeait. Il a notamment écrit au DFJC et au Conseil d'État, consulté ses partenaires sur certains dossiers et s'est investi avec l'AVES, la nouvelle association vaudoise des enseignants du secondaire 1, pour des propositions relatives à la mise en vigueur de la LEO. Le Comité cantonal souhaite vous exposer de manière succincte des dossiers traités durant le deuxième semestre 2014 :

- **Réponses à des consultations relatives** à l'agenda de l'élève, au cadre général de l'évaluation (partie certificat de fin de scolarité) en collaboration avec l'AVES, au MATAS, à la directive « présence et absence des enseignants ».
- **SPV et sa vie interne** : Le CC a accompagné le comité provisoire de l'AVES pour la création de cette nouvelle association, a mis en place le calendrier pour la future association du cycle 2 avec en perspective d'une journée dédiée à ce cycle en 2015, a présenté la SPV aux étudiant-e-s de la HEP ainsi qu'aux nouveaux diplômé-e-s.
- **SPV et ses partenaires** : Le CC a dénoncé les bugs de NEO, a communiqué sur la rentrée scolaire vaudoise. Il a également rencontré la direction de la HEP en demandant que les étudiants de 3ème année obtiennent une reconnaissance de travail pour leur stage, ce qui leur permettrait d'acquérir de potentielles meilleures conditions d'engagement, a rencontré le comité de pilotage du laboratoire 3LS de la HEP dont la mission est d'œuvrer à l'amélioration des pratiques enseignantes dans une visée de réussite des apprentissages de tous les élèves.
- **Thématiques** : Le CC de la SPV a participé à plusieurs groupes de travail (GT VG LEO, ECR, données personnelles des élèves ...). De plus, son propre groupe de travail sur les éducateurs dans l'école s'est réuni plusieurs fois afin de donner son bilan lors de l'AD SPV 2015. La SPV a également fait une proposition pour l'organisation des OCOM (voir verso).

Pour finir, il a mis en place une vaste enquête pour sonder les enseignants vaudois et romands sur leur ressenti de la profession et de son évolution. Les résultats de cette enquête seront publiés début 2015 et seront suivis de rencontres avec les membres.

Le désir du Comité cantonal est d'informer ses membres quant au travail effectué par ces représentants. Dès lors, les membres de la SPV peuvent questionner le Comité cantonal ou leur association sectorielle sur des points traités afin d'améliorer, encore, et davantage, le lien entre « terrain et association ». Pour se battre « pour vous », il nous faut votre retour, et pour être « avec vous », il faut que nous soyons en accord, car en 2015, il y aura encore de quoi faire...

Le Comité cantonal et le Secrétariat général de la SPV vous transmettent leurs cordiaux messages et vous souhaitent une excellente nouvelle année.

Comité cantonal de la SPV

Proposition SPV : options compétences orientées métier

Cette proposition est née de la présence de nos représentants au groupe de travail VG LEO (groupe initié par la SPV). Après un passage au Comité cantonal, au comité de l'AVES et de la Conférence des président-e-s, cette proposition a été formellement présentée lors de la séance GT VG LEO du mois de décembre et sera étudiée lors de la prochaine réunion de ce groupe en 2015. L'approche proposée répond à plusieurs objectifs importants de la SPV: le renforcement de la maîtrise de classe, une place assumée pour l'approche du monde professionnel, l'augmentation de la dotation dans les branches artistiques, technologiques et artisanales ainsi que l'augmentation du temps scolaire dévolu à l'enseignement du français.

Année 2014 - 2015

OCOM A (FRA / Math) : 2 périodes. Branche évaluée avec la branche mère avec 3 à 6 TS

OCOM B (ART / TECH) : 2 périodes. Branche évaluée en tant que telle avec 4 à 8 TS

Ou

OCOM A : - 1 période FRA ou MATH. Branche évaluée avec la branche mère avec 3 à 6 TS
- 1 période AMP et/ou Gestion de classe. Pas d'évaluation

OCOM B (ART / TECH) : 2 périodes. Branche évaluée en tant que telle avec 4 à 8 TS

Dès l'année 2015-2016 : Proposition SPV

L'OCOM A : - 1 période consacrée à l'Approche du monde professionnel (AMP) et à la gestion de classe.

L'OCOM B : - Passe de 2 à 3 périodes. Branche évaluée en tant que telle avec 6 à 11 TS

De plus, une 33ème période, prévue dans le programme de législature 2012 – 2017, est attribuée pour tous les degrés du secondaire 1 (9ème, 10ème, 11ème) dans la branche du français afin d'augmenter d'une période le temps dévolu à cette discipline.

Cette proposition n'implique aucune modification légale de la LEO. Seul le règlement relatif à la LEO devrait être modifié.

Nouveau dépliant de présentation

Après l'arrivée d'un nouveau logo et d'une version entièrement revue du site internet de la SPV, le Comité cantonal poursuit le développement des outils de communication de notre association. Un nouveau dépliant sera disponible dans les prochains jours. Il sera notamment diffusé lors d'interventions de notre association auprès des étudiant-e-s HEP en fin de formation.

Ce nouveau dépliant sera un instrument important pour la présentation de la SPV et le recrutement de nouveaux membres. Ce point est l'une des priorités du Comité cantonal, notamment en regard des nombreux départs à la retraite de membres de la SPV.

Publicité

Helsana

L'assurance maladie de la SPV, rabais de 10 à 15% sur les assurances complémentaires réservé aux membres de la SPV et à leurs familles.

LA SPV SE BAT
POUR VOUS, ...
AVEC VOUS. 



ADHÉREZ
AUJOURD'HUI
À LA SPV.

SPV SOCIÉTÉ
PÉDAGOGIQUE
VAUDOISE 

Nouvelles des associations SPV

AVEP1

CADEV, budget, comptabilité : un appel aux membres de l'AVEP1 a permis de récolter une trentaine de témoignages (dont plusieurs au nom de toute une équipe d'enseignant-e-s). Ils mettent d'ores et déjà en évidence certaines problématiques récurrentes. Ces retours du terrain sont précieux, car nécessaires pour pouvoir relayer les difficultés auxquelles nous sommes confronté-e-s !

Plus vous serez nombreux à répondre à cet appel, et mieux l'AVEP1 pourra vous défendre ! Alors, écrivez-nous et encouragez vos collègues à faire de même !

AVEP1, avep1@spv-vd.ch

SVASPRYJAD

Ce mois de juillet 2015 a fourni à de nombreux enseignants de rythmique vaudois l'occasion d'apporter un nouvel élan à leur discipline lors du congrès de rythmique exceptionnel organisé autour du thème : «Les interactions entre pédagogie, art et science et leurs influences sur l'apprentissage par et pour la musique aujourd'hui et demain.». Des détails sur ce congrès dans le prochain *Educateur*.

Claire Besençon,
svaspryjad@rythmique.ch

Un bilan, mais ce n'est pas tout.

Pour la première fois, la LEO tourne à plein régime. Tout comme l'ont été les enseignant-e-s du canton durant ces deux dernières années. Mettre en place cette nouvelle loi aussi rapidement a été l'affaire de tous, et surtout de vous, chères et chers collègues.

Il est certes réjouissant de constater, selon les statistiques présentées à la rentrée, que l'école d'aujourd'hui est perméable, respectivement entre les niveaux et les filières. C'était un des objectifs de la LEO.

Toutefois, il faudra faire le bilan de cette mise en oeuvre. La SPV l'a déjà demandé depuis plusieurs mois à Anne-Catherine Lyon. Cette dernière en a accepté le principe au mois de mai. Plusieurs points devront être analysés. Notamment, la maîtrise de classe en 9-11S, l'orientation et le suivi des élèves en difficulté (tant au primaire qu'au secondaire).

En attendant, plusieurs revendications ont été formulées et sont encore en attente :

- Un financement spécifique pour que la troisième période d'anglais au cycle 3 soit dédoublée afin de développer les compétences orales (élément déjà demandé en mai 2014 dans la pétition « élargissement de l'enveloppe pédagogique » et refusée par le Conseil d'Etat).
- La réorganisation des OCOM - sans modifier la LEO - en ajoutant une troisième période aux options relatives aux disciplines artistiques, artisanales et technologiques.
- En lien avec la précédente demande, l'ajout d'une 33ème période à la grille horaire pour le français au cycle 3.

La volonté de la SPV est donc bel et bien d'avoir un oeil critique sur la LEO, tout en l'ajustant, et sans en complexifier davantage l'organisation, comme le suggèrent étonnamment certains acteurs de l'école vaudoise.

Gregory Durand, président
gregory.durand@spv-vd.ch

LEO: An III

Voilà. On y est. Pour la première fois, l'école vaudoise, tous degrés confondus, vit une rentrée sous le signe de la Loi sur l'enseignement obligatoire, la LEO. Même si les regards sont focalisés sur l'organisation du secondaire I, la SPV souhaite que chaque cycle fasse l'objet d'un bilan.

.....
Gregory Durand, président de la SPV



Dès le début de l'introduction de la LEO, la Société pédagogique vaudoise a appelé à l'attente de la pleine instauration de la loi pour faire un premier bilan. La LEO demande de nombreux changements au niveau pédagogique et organisationnel, et ces derniers ne peuvent se faire en une ou deux années. Il y a certes des erreurs de jeunesse qui ont dû être corrigées, mais la SPV a milité, dès son introduction, pour des ajustements de la LEO. En août 2014, le soussigné mentionnait que la «SPV étudiera des propositions de simplification – tout en gardant l'esprit de la loi – des textes normatifs relatifs à la LEO».

Pour exemple, la proposition SPV relative à l'organisation des options de compétences orientées métiers (OCOM) en VG n'affecte pas la loi. La Société pédagogique vaudoise demande que l'option liée aux options artisanales, artistiques ou technologiques passe de deux à trois périodes. La SPV est persuadée qu'avec une période supplémentaire, les élèves pourront acquérir davantage de compétences utiles pour leur avenir professionnel. Convaincue également que ces trois périodes pour cette option devraient également trouver un écho favorable auprès du monde professionnel, car la proposition SPV sur les OCOM adjoint une 33e période consacrée au français – qui est prévue dans le programme de législation du Conseil d'Etat 2012-2017¹ – à la grille horaire. Le groupe de travail VG LEO (composé de membres de la direction pédagogique DGEO, de direc-

teurs ou encore d'associations professionnelles) va étudier cette proposition durant le mois de septembre 2015.

La délicate question de la maîtrise de classe devra prochainement également être traitée, tant pour les cycles primaires que pour le cycle secondaire. Quelles ont été les conséquences pour les enseignant-e-s de l'introduction de la nouvelle période de décharge pour maîtrise de classe dans les classes primaires? Qu'en est-il, même si celle-ci est progressive, de la maîtrise de classe en 7-8P selon l'art. 53 de la LEO²? Quelles ont été les maîtrises de classe suite à la nouvelle organisation du secondaire I? De plus, des analyses relatives à des nouveautés de la rentrée 2015 – l'introduction de l'anglais et des bains informatiques en 7P – devront être conduites.

Tous les points cités et d'autres devront être traités lors du premier bilan LEO. Lors de sa rencontre avec le DFJC, le Comité cantonal SPV en a fait la demande et celle-ci a été acceptée par la cheffe du Département. La SPV sera très attentive à l'établissement de ce bilan, ô combien nécessaire pour le bon fonctionnement de l'école vaudoise. •

.....
¹ www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ce/fichiers_pdf/programme-legislature-2012-2017_web.pdf, page 14.

² La maîtrise de classe des années 7 et 8 est confiée à un enseignant disposant des titres requis pour l'enseignement au degré primaire et qui assure au moins un mi-temps d'enseignement dans la classe dont il a la maîtrise.

THÉMATIQUES

PÉDAGOGIE

- Un point de situation sur :
 - le suivi des élèves en difficultés, quel(s) appui(s) mis en place selon l'art. 99 LEO ?
 - les cours intensifs de français selon art. 102 LEO et art. 74 RLEO
 - la promotion des élèves, art. 108 LEO
 - les élèves allophones selon l'art. 102 LEO
 - l'adéquation de la formation des enseignants avec la nouvelle organisation de la LEO
 - les projets pédagogiques selon l'art. 17 LEO, art. 13 et 14 RLEO
 - l'enseignement de l'informatique dans l'école, des moyens acoustiques et numériques (MITIC)
 - le nombre d'enseignant-e-s n'ayant pas les titres, quelle proportion et dans quels cycles et voies ?
- Quelle évaluation du système scolaire selon l'art. 111 LEO ?
- La pédagogie spécialisée dans l'école, quel bilan selon les art. 98, 99 et 100 LEO ?
 - Quel temps d'attente moyen pour effectuer un bilan PPLS ?

PRIMAIRE

- Un point de situation sur :
 - les maîtrises de classe (cycles primaires et spécialement le 7-8, art. 53 LEO)
 - l'évolution des directives et des attentes spécifiques aux cycles 1 et 2
 - l'évolution des directives en lien avec l'évaluation concernant le cycle 1 et 2
 - l'âge d'admission à l'école et les dérogations accordées selon l'art. 57 LEO

SECONDAIRE

- Un point de situation sur :
 - les élèves en niveau 1 – 1 – 1, selon l'art. 86, al.3 LEO
 - le suivi des élèves en difficulté au secondaire 1
 - les « maîtrises » de classe en VG ?
 - le suivi des élèves VG suivant une option VP, selon l'art. 93 LEO
 - le suivi des élèves qui changent de voie et/ou de niveau, selon l'art. 90 LEO
 - le suivi des élèves bénéficiant d'un enseignement consolidé et dispensés de l'enseignement de certaines branches, selon l'art. 64 RLEO
 - le nombre d'élèves ayant un programme personnalisé et un certificat selon les art. 87 et 104 LEO
 - l'apprentissage des langues (allemand et anglais)
- Quel avenir pour les élèves certifiés LEO dans la formation professionnelle ?

ADMINISTRATIF

- Quelle influence de la LEO sur les directives et la gestion administrative non pédagogique dévolue aux enseignant-e-s ?
- Un point de situation sur les effectifs des classes, groupes, niveaux et par branches (par exemple ACM)
- Un point de situation sur les effectifs de classe et particulièrement le respect de l'art. 78 LEO et l'art. 61, al. 1, 2 et 3. RLEO
- La LEO, quelles conséquences sur les enseignants ? Temps partiels ? Absences ? Démissions ? Epuisement professionnel ?

FINANCES ET GESTION DE L'ÉCOLE

- Évolution, utilisation et gestion de l'enveloppe pédagogique selon l'art. 49, al.1 b., LEO
- Évolution, utilisation et gestion de l'enveloppe SESAF
- Évolution, utilisation et gestion des périodes hors enveloppe

MÉTHODES D'ANALYSE

Les personnes à questionner en fonction de la problématique : les enseignants, les directions, les parents.

Privilégier autant les méthodes qualitatives que quantitatives.

Lausanne, le 16 décembre 2015



Section Vaudoise de l'Association Suisse des Professeurs de Rythmique Jaques-Dalroze

Bilan de la mise en œuvre de la LEO

Alors que la SPV avait demandé très rapidement un bilan de la mise en œuvre de la LEO, le Comité cantonal a été reçu mercredi 23 mars 2016 par le Comité de direction DGEO. L'objectif de la rencontre était de présenter les points saillants que la SPV voulait traiter lors du bilan. Quelques éléments: le suivi des élèves en difficultés, les projets pédagogiques, les élèves qui changent de voie et/ou de niveau, un bilan de la pédagogie spécialisée, les programmes personnalisés; un point de situation sur les maîtrises de classe, sur les effectifs des classes, sur l'évolution de l'enveloppe pédagogique, celle du SESAF et des périodes hors enveloppe. Vous pouvez retrouver l'essentiel des points sur le site de la SPV. (gd)

Il était une fois... la SVASPRYJAD. La quoi?

Si l'ancienne appellation de la Section vaudoise de l'Association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalroze avait le mérite de contenir tous les éléments la définissant, elle n'avait pas celui de faire sens sans une notice explicative substantielle! Dans un souci de simplification, le comité actuel a planché sur une nouvelle appellation qui indique clairement et de façon succincte qu'il s'agit de l'enseignement de la rythmique dans le canton de Vaud.

«**Rythmique-Vaud**»: soumis au vote des membres le samedi 12 mars à Bussigny, lors de l'assemblée générale annuelle des rythmicien-ne-s et accepté à l'unanimité, c'est ainsi que s'appelle désormais l'association.

Ce choix s'est imposé après avoir constaté que, dans la réalité du terrain, le manque de rythmicien-ne-s en possession du titre requis (formation à l'Institut Jaques-Dalroze de Genève ou à la Haute école des arts de Berne) avait conduit plusieurs établissements vaudois à engager des personnes au bénéfice d'une autre formation. Les personnes enseignant dans le canton sans titre requis, ne se sentant apparemment pas appelées à faire partie de la SVASPRYJAD, se voyaient privées des avantages de la vie associative (remplacements, formations continues, échanges de pratique, soutien de la SPV en cas de litige, etc.).

Le fait qu'elles n'appartenaient pas à l'association ne permettait pas non plus aux rythmicien-ne-s titulaires d'un titre requis d'accompagner ces personnes, de les sensibiliser aux objectifs et spécificités pédagogiques du métier, afin d'encourager un enseignement reflétant au mieux la démarche dalcrozienne.

Si le changement d'intitulé peut paraître anodin, il fut quand même source de discussions animées autour du maintien ou non de la mention «Jaques-Dalroze», qui, très présent dans l'appellation SvaspryJAD, pouvait engendrer un certain clivage entre les enseignants ayant ou non un titre requis.

Il semblait cependant essentiel, au même titre que l'on reconnaît une pédagogie «Freinet» ou «Montessori», d'associer à la rythmique la dénomination «Jaques-Dalroze» dans le nouveau logo, moins par dogmatisme ou sentimentalisme que comme reconnaissance d'une «méthode éducative par et pour la musique» dans toute sa spécificité. Le comité a donc choisi de rendre visible, en sous-titre, l'appellation Jaques-Dalroze sans toutefois l'intégrer au nom de l'association. (fc)

AG AVEP1

Le 16 mars dernier, à Pully, l'AVEP1 se réunissait en Assemblée générale. Les spécificités et l'importance du cycle 1 étaient au cœur des interventions de tou-te-s les invité-e-s: Direction pédagogique de la DGEO, HEP, SER et SPV. L'AG était l'occasion pour le comité de présenter les fruits de son travail, notamment concernant les finances et la CADEV¹. Le document final (*Majuscules 102*) approuvé par l'AVEP1, la SPV et la DGEO est disponible sur le site de la SPV. Les comptes 2015-2016, le budget 2016-2017 et le rapport d'activités ont tous été approuvés par l'assemblée.

Suite au départ de Christine Hurlimann, le comité recrute! S'il était besoin de le rappeler, le comité veillera toujours à défendre les intérêts des membres de l'AVEP1. Une fois encore, le comité encourage tou-te-s les membres de l'association à transmettre leurs témoignages par écrit à avep1@spv-vd.ch. (rl)

¹ Centrale d'achats de l'État de Vaud

SPV SOCIÉTÉ
PÉDAGOGIQUE
VAUDOISE

+41 (0)21 617 65 59
www.spv-vd.ch

RIE 3: Et maintenant?

Le dimanche 20 mars 2016, 87% de la population ont accepté la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE 3). Cette réforme, qui réunit tant des mesures sociales que des baisses de recettes, a été débattue au sein de notre faïtière FSF. Suite à cette votation, quelles sont les priorités SPV?

.....
Gregory Durand, président de la SPV



Déjà en novembre 2015, ce billet du président faisait écho à cette réforme¹. Aujourd'hui, la votation est passée et le résultat est sans appel. À travers sa faïtière cantonale, la SPV avait appelé de ses vœux la mise sur pied d'un débat qui devait permettre aux membres FSF de saisir ce sujet si complexe. Ce débat a eu lieu le 17 février 2016 et les membres de la faïtière ont décidé de laisser à chacun la liberté de vote. La SPV a respecté cette décision prise démocratiquement en ne rentrant pas dans la houleuse campagne relative à la RIE 3.

Toutefois, elle n'a pas attendu cette votation pour préparer l'«après-RIE 3» afin de défendre un service public fort. La FSF avait décidé de transmettre au Conseil d'État une feuille de route sociale et syndicale, quelle que soit l'issue de cette votation.

Partant du postulat que le canton de Vaud n'est pas dans une période d'austérité², la SPV considère que le Conseil d'État ne verrait aucune objection à davantage investir dans le domaine de la formation. C'est ainsi que la SPV a développé avec ses associations trois axes pour la formation.

Augmenter l'enveloppe pédagogique et les heures hors enveloppe pédagogique

Notre feuille de route dispose d'une dizaine d'exemples sur cet élément: en voici quelques-uns.

Tout d'abord, cette augmentation de l'enveloppe pédagogique doit servir à faire impérativement respecter les effectifs de classe définis dans la LEO, afin que les enseignants disposent d'assez de temps pour chaque élève.

Améliorer l'accompagnement des élèves présentant d'importantes difficultés scolaires en déchargeant des enseignant-e-s pour cette tâche spécifique.

Augmenter les prestations pour les élèves à besoins particuliers, car «chaque enfant et chaque jeune a droit à une protection particulière de son intégrité physique et psychique, et à l'encouragement de son développement»³.

Dédoubler une période pour développer l'oral en anglais. Afin de respecter les objectifs de l'apprentissage des langues dans le PER axés sur la communication, il nous paraît indispensable de pouvoir travailler avec des groupes restreints.

Introduire une 33e période à la grille horaire pour le secondaire

Il est temps d'augmenter les heures d'enseignement au cycle 3 pour parfaire notamment le niveau en français de tous les élèves vaudois. La comparaison romande est sans appel. Cette demande complète la proposition SPV relative aux OCOM.

Décharger l'enseignant-e de toute tâche administrative non pédagogique, notamment en renforçant l'équipe des secrétariats des établissements scolaires

Il semble judicieux de décharger les enseignants de la gestion des remboursements, de la récolte d'argent pour les sorties et autres, de la distribution en classe pour des événements n'ayant aucun lien avec la vie scolaire et de dévouer donc cette tâche aux secrétariats d'établissement. Il est important que les enseignants puissent concentrer leur travail vers la planification de leur enseignement, plutôt qu'à des tâches chronophages telle que la gestion des tickets d'achats. •

.....
¹ Débattre pour décider ensuite, Educateur n°10/2015

² Selon les défenseurs de la RIE 3

³ Constitution vaudoise, art. 13

Nouvelles

des associations SPV

Journée enseignement spécialisé et AG AVMD & AVMES

L'Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classe de développement (AVMD) et celle de l'enseignement spécialisé (AVMES) organisent avec l'appui du SESAF, leur sixième journée pédagogique: « *Enseignement, bonheur, bien-être : utopie ou réalité ?* » Benjamin Cuche, comédien et humoriste, participera et animera la journée avec des interventions improvisées. Cette journée aura lieu le mercredi 12 octobre 2016 à Crêt-Bérard. Elle sera ponctuée de conférences (M. Serge Loutan, Chef de service du SESAF et de M. Bernard Schumacher, enseignant à l'Université de Fribourg et philosophe sur le thème du sens du travail) et d'ateliers à choix. Cette journée est ouverte à tous les enseignants, spécialisés ou non et à toute personne intéressée. De plus, l'AVMD tiendra son AG ordinaire le matin à 8h00 et l'AVMES à l'issue de cette journée de 17h à 19h. Venez nombreux, des décisions importantes vont être prises ! Informations et inscription sur: www.spv-vd.ch

Gregory Durand
gregory.durand@spv-vd.ch

Une rentrée pour affiner la LEO

Après un été pour souffler, cette année scolaire sera nécessaire pour affiner la mise en oeuvre de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Il faudra encore attendre jusqu'au mois de septembre 2016 pour que le département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) présente le bilan de cette mise en oeuvre. Comme déjà annoncé, la SPV avait souhaité que le DFJC expose plusieurs données quantitatives et qualitatives notamment sur la question du suivi des élèves en difficulté, la maîtrise de classe ou encore les effectifs de classe¹.

Sans attendre ces chiffres, la SPV a d'ores et déjà demandé, par exemple, de meilleures conditions dans l'exercice de la maîtrise de classe, une simplification de l'organisation des OCOM en VG (proposition communiquée en décembre 2014²) ou encore une augmentation de l'enveloppe pédagogique. Le DFJC devra répondre favorablement à ces points pour que l'école vaudoise puisse, en intégrant au mieux cette LEO « affinée », bénéficier tant aux élèves qu'aux enseignants.

Si le DFJC se félicite d'un système de formation « fluide et perméable », il peut remercier les enseignant-e-s qui oeuvrent chaque jour, et parfois malheureusement jusqu'à l'épuisement, pour cette fluidité.

Dans ce numéro, vous trouverez les avancées obtenues par la SPV lors des négociations ou de la consultation du premier semestre 2016. Vous découvrirez également une page consacrée aux principaux événements des six prochains mois et un dossier récapitulatif des nouveautés de l'année scolaire vaudoise 2016-2017.

Le Comité cantonal, tous les comités des associations professionnelles et le Secrétariat général de la SPV vous souhaitent une excellente reprise et une excellente nouvelle année scolaire.

Gregory Durand, président

¹ Informations complètes sur : http://spv-vd.ch/docs/bilan_leo_spv2.pdf

² http://spv-vd.ch/docs/Proposition_SPV_OCOM.pdf

L'école vaudoise prend son rythme de croisière

Mercredi 17 août 2016

[Sophie Dupont](#) [1]



Plus de 90 000 Vaudois feront leur rentrée scolaire lundi prochain. Les syndicats attendent un bilan de la Loi sur l'enseignement obligatoire.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Sophie Dupont

La mue de l'école vaudoise a atteint son objectif, s'est réjouie hier Anne-Catherine Lyon lors de sa traditionnelle conférence de presse de la rentrée. «Le système permet à chaque élève de se réorienter et d'accroître le champ de ses possibles tout au long de sa formation», a déclaré la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Les syndicats, plus prudents, attendent avec impatience le bilan de la mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), annoncé pour mi-septembre.

Lundi prochain, 91 134 têtes blondes pousseront les portes de l'école, 13 000 élèves de plus que l'année dernière. Ce nouveau record s'explique à la fois par le solde migratoire et l'augmentation des naissances.

En juillet dernier, les premiers rejetons de la LEO sont arrivés en fin de scolarité. Neuf sur dix sont certifiés. Les autres redoublent la dernière année d'école obligatoire, ou font une demande d'attestation de fin de scolarité. Nouveauté introduite par la LEO, des élèves qui ont échoué en voie pré-gymnasiale (VP) ont obtenu un certificat de voie générale (VG), en remplissant certaines conditions.

La scolarité se prolonge

En fin de 9e, soit après la première année à deux voies, seuls 1,6 pour cent des élèves passent de la VG à la VP sans redoublement. La même proportion d'élèves fait le chemin inverse. Depuis la première volée LEO en 2013-2014, la proportion d'élève dans les deux voies reste stable.

De plus en plus d'élèves de VG remplissent pour une année de raccordement lorsqu'ils n'ont pas les résultats suffisants pour accéder aux écoles de culture générale et de commerce, ou à la maturité professionnelle. Ils sont 600 inscrits pour l'année à venir, contre 400 en 2015. Le raccordement pour l'obtention d'un certificat de voie pré-gymnasiale est quant à lui moins plébiscité que l'année dernière.

Les syndicats dubitatifs

Plus de 12 000 gymnasiens et 22 000 jeunes en formation professionnelle rejoindront les bancs du postobligatoire. Le gymnase de Renens (Centre d'enseignement postobligatoire de l'ouest lausannois) sera inauguré d'ici à décembre, avec un an d'avance. A ce jour, les nouveaux contrats d'apprentissage (6945) ont dépassé le record de l'année précédente.

La satisfaction de la cheffe du DFJC n'est pas entièrement partagée par les syndicats, qui réclament des ajustements de la mise en œuvre de la LEO pour la voie générale et ses niveaux différenciés dans les branches principales (français, allemand, mathématiques). Le Syndicat des services publics et la Société pédagogique vaudoise (SPV) s'inquiètent de l'épuisement du corps enseignant et du manque d'encadrement des élèves les plus fragiles. Ils réclament un renforcement significatif de la dotation pour les maîtres de classe. «Certains n'ont qu'une ou deux périodes avec leurs élèves», note Grégory Durand, président de la SPV, préoccupé par la situation des enfants qui sont en niveau 1 (le plus faible) dans les trois branches. «En changeant tout le temps d'enseignant, ils ont un moins bon suivi», estime-t-il.

Le SSP souhaite pour sa part dédoubler une partie des leçons d'anglais pour faciliter un suivi personnalisé des élèves. Dans le même domaine, la fédération syndicale Sud a récemment déposé une pétition de 400 paraphe réclamant un système à niveaux en anglais. Elle doit être traitée prochainement par le Grand Conseil. I

Les élèves allophones mieux encadrés

Une petite révolution est en cours dans l'enseignement postobligatoire. La direction générale de l'enseignement postobligatoire crée «un pôle migration/accueil» et modifie la mission de l'OPTI (Organisme de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion), renommé Ecole de transition. «L'établissement accueillera des élèves qui ont passé à travers la scolarité obligatoire ou qui ont eu un parcours très chahuté à l'école», explique la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

En clair, une partie des élèves sont redirigés vers les mesures de raccordement offertes par l'école obligatoire. Et deux cents places supplémentaires sont allouées au secteur qui accueille les jeunes issus de la migration, notamment de plus en plus de mineurs non accompagnés (MNA). «Nous procédons à une individualisation de l'offre. Des jeunes MNA déscolarisés pendant de nombreuses années, qui ont vécu des violences, n'ont pas les mêmes besoins qu'un migrant européen», constate la socialiste.

A l'école obligatoire, les classes d'accueil sont désormais réservées aux élèves de plus de 12 ans. Les plus petits sont intégrés dans les classes ordinaires et suivent des cours intensifs de français.

Les gymnases et les écoles professionnelles offrent quant à eux depuis deux ans des cours de français pour les élèves issus de la migration. «Rendre ces écoles accessibles à ceux qui en ont les capacités est le gage d'une intégration rapide», note Anne-Catherine Lyon. SDT

Le Courrier

[Vaud](#) [2] [Formation](#) [Sophie Dupont](#) [3]

Vous devez être [abonné](#) [4] pour poster des commentaires

Le « premier bilan de la mise en oeuvre de la LEO » sonne l'heure du début des travaux d'ajustement de la loi scolaire vaudoise.

Pour la Société pédagogique vaudoise (SPV), le « premier bilan » de la LEO, présenté ce jour par le DFJC, constitue un point de départ des travaux sur la mise en oeuvre de la loi scolaire vaudoise qui devront déboucher sur de nécessaires ajustements.

Ce mercredi 14 septembre 2016, la Cheffe du département a présenté le « 1er bilan de la mise en oeuvre de la LEO » devant la presse. Tout en se réjouissant des éléments positifs présentés, notamment sur le degré de satisfaction des élèves, la SPV constate un écart important entre l'analyse du département et le ressenti du terrain.

Les travaux sur le bilan de la LEO sont primordiaux pour apporter des modifications au règlement de la LEO, voire à la LEO. La SPV souhaite améliorer notamment l'organisation de la VG (simplification des OCOM), la maîtrise de classe en VG (renforcer cette importante tâche) et avoir une réelle vision de l'accompagnement des élèves en difficulté sur l'ensemble de la scolarité afin d'apporter des solutions concrètes et efficaces.

Ce bilan ne devra pas occulter les défis des degrés primaires, notamment l'orientation en 8P et les effectifs de classes au cycle 1 (1-4P).

La réussite d'une réforme, telle que la LEO, ne peut se mesurer après trois ans. Par contre, cette réussite dépendra notamment de la capacité des autorités à apporter des solutions aux réelles difficultés du terrain.

Le Comité cantonal de la SPV



Contact :
Gregory Durand, président SPV